

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Présence de S. A. S. le Prince à la réception organisée par la Municipalité de Paris en l'honneur de M. Myron T. Herrick, ancien Ambassadeur des Etats-Unis auprès de la République Française.

Réponse de S. A. S. le Prince Héritaire au télégramme de vœux adressé à Son Altesse Sérénissime à l'occasion du 14 Juillet.

ETUDES HISTORIQUES :

Les Petits Cent-Jours, par André Le Glay.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince a été invité par la Municipalité de Paris à la réception qu'elle a organisée à l'Hôtel de Ville, le lundi 26 juillet, à quinze heures, en l'honneur de M. Myron T. Herrick, ancien Ambassadeur des Etats-Unis auprès de la République Française, en 1914.

Reçu à l'entrée par M. Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal, et M. Autrand, Préfet de la Seine, S. A. S. le Prince, qui était accompagné de M. Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet Civil, fut conduit dans la Salle des Prévôts, où on Lui demanda de signer sur le Livre d'or de l'Hôtel de Ville. Dans cette même salle se trouvaient réunis, autour de M. Myron T. Herrick, MM. Millerand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, Hugh C. Wallace, Ambassadeur des Etats-Unis, Raymond Poincaré, André Lefèvre, Ministre de la Guerre, Ribot, Tardieu, anciens Ministres, Raux, Préfet de Police, les Généraux Nivelles, Pau, Dubail, Berdoulat, les représentants de la plupart des membres du Gouvernement et de nombreuses personnalités politiques et diplomatiques.

Lorsque la Musique de la Garde Républicaine eut joué la *Marseillaise* et l'*Hymne Américain*, l'assistance se forma en cortège et se rendit dans la Salle des Arcades, où elle prit place sur des sièges réservés. S. A. S. le Prince était assis au centre du premier rang, entre MM. Le Corbeiller et Poincaré.

Le Président du Conseil Municipal souhaita le premier la bienvenue à M. Myron T. Herrick et, dans un langage fort élevé, se fit auprès de lui l'interprète des sentiments de reconnaissance que Paris lui garde pour la noblesse et la générosité de son attitude aux jours tragiques de 1914. En terminant, M. Le Corbeiller remit à l'ancien Ambassadeur des Etats-Unis un élégant écrin contenant une médaille d'or avec cette inscription : « A Myron T. Herrick, la Ville de Paris reconnaissante ».

M. Autrand, Préfet de la Seine, s'associa ensuite à l'hommage rendu au Représentant des Etats-Unis en 1914 et revendiqua pour lui le

titre de citoyen de Paris. Il évoqua en termes émouvants les souvenirs de l'intervention américaine et les sentiments traditionnels qui l'ont provoquée.

M. Hugh C. Wallace, Ambassadeur des Etats-Unis à Paris, tint ensuite à affirmer combien il se réjouissait de l'honneur rendu à son prédécesseur et ami. C'est dans le véritable esprit américain, déclara-t-il, qu'il a tendu à la France une main fraternelle.

M. Myron T. Herrick répondit par un très beau discours où perçait la plus sincère émotion. Après avoir exprimé tous ses remerciements pour la chaleureuse manifestation dont il venait d'être l'objet, il dit toute sa joie de voir se perpétuer les liens de profonde sympathie qui unissent son pays à la France. C'est parce que la France s'est battue et se bat encore aujourd'hui pour les droits de l'Humanité que l'amitié des Etats-Unis ne lui fera jamais défaut.

Après un concert, dans lequel s'est fait applaudir M^{me} Roosevelt, de l'Opéra-Comique, un lunch fut servi par petites tables, dans la Salle des Fêtes. S. A. S. le Prince était placé au centre de la table d'honneur, en face de M. Myron T. Herrick, et avait à Ses côtés MM. Millerand et Autrand.

En réponse à l'adresse que M. le Consul Général de France avait fait parvenir à S. A. S. le Prince Héritaire à l'occasion du 14 juillet, Son Altesse Sérénissime a fait tenir à M. Pingaud le télégramme suivant :

*Aide de Camp Prince de Monaco
à Consul Général de France Monaco.*

Le Prince Héritaire a été vivement touché des sentiments que vous Lui avez exprimés à l'occasion de votre Fête Nationale. Il vous en remercie sincèrement et vous renouvelle, ainsi qu'à vos compatriotes, l'assurance de Sa cordiale sympathie.

ETUDES HISTORIQUES

Les petits Cent-jours⁽¹⁾

I.

Le 5 mars 1815, M. Chappe, directeur des télégraphes, reçut une dépêche qui l'émut étrangement. Il s'empressa de la cacheter et se fit annoncer chez M. de Vitrolles, secrétaire d'Etat. Celui-ci, voyant l'air agité du Directeur, comprit qu'il s'agissait de quelque nouvelle grave. Il se rendit aussitôt auprès du Roi et lui remit le pli. Louis XVIII, qui avait un accès de

(1) *Louis XVIII et les Cent-jours à Gand*, recueil de documents inédits publiés pour la Société d'Histoire contemporaine par MM. Edouard Romberg et Albert Malet.

goutte aux mains, eut de la peine à ouvrir la dépêche. Il resta un instant songeur ; puis, très calme : « Vous ne savez pas ce que c'est ? » dit-il à M. de Vitrolles. « Non, Sire, je l'ignore. — C'est Bonaparte qui est débarqué sur les côtes de Provence. Il faut porter cette dépêche au ministre de la guerre qui verra ce qu'il y a à faire. »

Ayant rempli sa mission, M. de Vitrolles voulut voir le frère du Roi ; il était à Vêpres. Lorsque *Monsieur* parut après l'office, il interpella le Secrétaire d'Etat : « A propos, que dites-vous de la grande nouvelle ? » M. de Vitrolles trouva le ton du Prince un peu léger pour la circonstance. D'ailleurs, tout le monde croyait, ou feignait de croire, que la tentative de Napoléon échouerait. Talleyrand, lui-même, à Vienne, traitait l'aventure d'*incident regrettable*.

Néanmoins, les états représentés au Congrès de Vienne firent une déclaration solennelle « mettant l'évadé de l'île d'Elbe au banc de « l'Europe comme ennemi public et perturbateur du monde. »

Mais cela n'empêcha pas le trône des Bourbons de chanceler et de s'effondrer rapidement. L'enthousiasme de l'armée, l'accueil fait par les populations à l'évadé sur son passage, ne laissèrent bientôt aucun espoir de résistance. L'aigle, qui volait de clocher en clocher, ne devait s'arrêter que sur les tours de Notre-Dame.

Dans la nuit du 19 au 20, Louis XVIII se décida à quitter Paris. Il reprit le chemin de l'exil n'emportant qu'un portemanteau préparé à la hâte. Pendant le voyage, le Roi fut dévalisé comme un simple particulier. On lui enleva ce portemanteau qui renfermait tout ce qu'il avait pour se changer : six chemises, une robe de chambre, de vieilles pantouffles auxquelles il tenait beaucoup.

Louis XVIII voulait se rendre à Ostende, car son idée était de se réfugier en Angleterre.

De Vienne, Talleyrand s'éleva avec force contre ce projet. « Si j'osais exprimer au Roi « mon opinion qui est aussi celle des Plénipotentiaires de toutes les puissances — écrivait-il « — je lui dirais que le séjour d'une ville aussi « rapprochée de la mer que l'est Ostende ne « peut que nuire beaucoup à sa cause dans « l'opinion publique, parce qu'il peut faire « croire que Votre Majesté est disposée à « quitter le continent et à mettre la mer entre « Elle et ses Etats. »

Louis XVIII n'insista pas et résolut de se fixer à Gand, en attendant des jours meilleurs. Le 30 mars à cinq heures de l'après-midi, le Roi fit son entrée dans la ville. Il était vêtu d'un habit bleu céleste et avait pris place dans le fond d'une voiture de gala traînée par six chevaux. Il était escorté par un détachement de soldats belges. Il avait une suite nombreuse dans laquelle figuraient les maréchaux Marmont et Victor, duc

de Bellune, les gentilshommes de la chambre, les capitaines des gardes et quelques officiers de la maison. Le Roi avait pris comme résidence l'hôtel d'Hane de Steenhuyse, vaste et belle demeure, située rue des Champs, au centre de la ville.

La foule se pressait sur le passage de Louis XVIII ; de longues acclamations l'accompagnaient et le cri répété de « Vive Louis » retentit sous les fenêtres de l'hôtel avec tant de force que le souverain dût se montrer plusieurs fois à la foule.

Le nouvel exil de Louis XVIII avait commencé, mais il devait être court cette fois. Chateaubriand a appelé le séjour du Roi à Gand les *petits Cent-jours*, en opposition avec les *Cent-jours*, dernier acte de l'épopée qui se jouait sur une plus vaste scène et qui, débutant en triomphe à travers toute la France et à Paris, s'acheva dans la morne plaine de Waterloo.

II.

Le Roi déchu se mit à table quelques instants après son arrivée à Gand. Il dîna avec *Monsieur*, son frère, le duc de Berry, les maréchaux et les principaux officiers de sa suite. Louis XVIII n'avait rien perdu de son formidable appétit. La foule, massée aux abords de l'hôtel, pouvait assister au repas royal, les fenêtres de la salle à manger, située au rez-de-chaussée, donnant sur la rue. Les bons bourgeois de Gand trouvèrent le spectacle attrayant et ne purent s'empêcher d'exprimer leur admiration, car le souverain, après un très plantureux dîner, se fit servir un cent d'huitres.

Des mesures furent prises dans la suite pour éviter les manifestations trop enthousiastes des Gantois aux heures des repas royaux.

La vie de Louis XVIII était très réglée. Il se levait à six heures du matin et entendait la messe. Il déjeunait à dix heures. Dans la journée, il faisait une promenade en voiture, souvent hors de la ville. Il s'arrêtait alors dans une guinguette, appelée le *Strop*, qui avait la spécialité de préparer un certain poisson dont il était très friand.

Le dîner était servi à six heures. Louis XVIII avait comme convives habituels, *Monsieur*, son frère, le duc de Berry, les principaux personnages de son gouvernement et de sa maison. Il faisait les honneurs de sa table avec une grâce parfaite et découpait lui-même le rôti avec art. Quand le corps diplomatique était invité, les repas étaient de véritables festins d'apparat.

Le Roi tenait parfois conseil avec ses ministres : M. de Jaucourt, M. de Lally-Tollendal, Chateaubriand, M. de Blacas, l'abbé Louis, qui en fait de politique intérieure surtout offraient la plus complète division d'opinion.

« M. de Lally-Tollendal, dit Chateaubriand, « prononçait des discours plus amples, plus « joulus encore que sa personne. Il citait ses « illustres aïeux les rois d'Irlande et embar- « bouillait le procès de son père dans ceux de « Charles I^{er} et de Louis XVI. » Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand parle aussi de l'abbé Louis, « que sa spécialité finan- « cière avait conduit à entasser l'argent des « contribuables dans le Trésor, pour le faire « prendre par Bonaparte. M. de Talleyrand, « avec lequel il avait officié solennellement à la « première Fédération, lui disait : L'abbé, tu « étais bien beau en diacre au Champ de Mars. »

Puis, il montrait « le Chancelier de France, « M. Dambray, habit vert, chapeau rond, un

« vieux roman sous le bras, se rendant au conseil « pour amender la Charte. »

Quant au duc de Levis, il « allait faire sa « cour avec ses savates débordées, parce que « fort brave et nouvel Achille, il avait été blessé « au talon. »

Gand était d'habitude une ville calme et morose ; l'arrivée de Louis XVIII et de sa cour y mit de l'animation. Les défenseurs du *trône et de l'autel* se donnaient rendez-vous dans l'allée de la principale promenade, le *Kauter*. Les dames, aux beaux jours, assises par groupes, causaient, tandis qu'autour d'elles papillonnaient de jeunes officiers, des représentants de la noblesse, vicomtes et marquis « affublés d'une « espèce de chapeau-claque, où brillait une « énorme cocarde blanche, et portant horizon- « talement au côté une longue épée, qui n'avait « sans doute jamais vu le jour. »

De grandes dames tenaient cercle, pour faire comme à Paris. M^{me} de Levis, la duchesse de Ranzan, M^{me} de Duras, l'amie fidèle de Chateaubriand, celle que Louis XVIII appelait *l'Atala* des salons, trônaient dans ces réunions où l'on s'efforçait avec de bons mots et souvent avec de mauvais à tromper les inquiétudes de l'avenir.

La vieille cité flamande possédait un méchant théâtre dont la salle présentait habituellement l'aspect d'un désert. Elle se trouva tout à coup remplie par les désœuvrés qui avaient suivi la cour, par la foule de ces gens qui, dans tous les temps, ont voulu s'amuser quand même. Il y eut des représentations de gala et les directeurs annoncèrent que « vu la présence des illustres « personnages en cette ville, la salle serait « décorée et éclairée de bougies ».

La célèbre cantatrice italienne M^{me} Catalani vint à Gand et donna des concerts ; elle chanta même devant le Roi, qui fut charmé, dit-on.

Quelques lettrés royalistes fréquentaient la bibliothèque publique, cherchant dans le calme de l'étude une diversion aux agitations de la politique et du monde. On conserve le registre où figurent les signatures de ces illustres visiteurs. On y peut lire les noms de la duchesse d'Angoulême, du comte de Blacas, du baron Louis, du duc d'Havré, de M. Guizot, du président de Sèze.

Louis XVIII se distrait avec les anecdotes gaies que lui rapportaient les gens qui venaient de France. Il goûtait les chansons royalistes que les partisans du trône et de l'autel débitaient à Paris pour ébranler la popularité de *l'évadé* de l'île d'Elbe, et pour affirmer leur foi dynastique.

Les *dames de la halle* qui, par principe ont été de l'opposition sous tous les régimes, chantaient ce refrain bien connu : « Ah ! rendez-nous notre père de Gand ! »

III.

Deux journaux paraissaient à Gand : l'un quotidien, rédigé en français, le *Journal de Gand*, l'autre hebdomadaire, la *Gazette van Gent*. Dès le premier jour, ces deux feuilles se montrèrent favorables à Louis XVIII. Le *Journal de Gand* ouvrit ses colonnes aux actes émanant du Roi ; il donna avec empressement les nouvelles de la cour et des princes ; mais ce zèle pour la cause royaliste fut relevé à Paris avec aigreur et attira l'attention du gouvernement néerlandais.

Louis XVIII reconnut bientôt la nécessité d'avoir un organe à lui. Le *Moniteur Universel*, qui dès son second numéro s'appela le *Journal Universel*, fut créé,

Il paraissait le mardi et le vendredi ; il avait quatre pages et publiait parfois des suppléments. Le gouvernement de Louis XVIII prévoyait sans doute un long séjour à l'étranger, car on avait établi les prix des abonnements de cette façon : douze francs pour trois mois, vingt-deux francs pour six mois et quarante francs pour un an. La publication s'arrêta avant la fin du premier trimestre ; mais dans le numéro 20 du journal, il est encore fait mention des abonnements semestriels et annuels. Et ce numéro parut le 21 juin, trois jours après Waterloo !

Les frais d'impression étaient payés par le Roi. Louis XVIII n'avait emporté de Paris que quatre à cinq millions, et avec cette somme il devait pourvoir à tout, car son gouvernement était hors d'état de régler la moindre dépense. Les royalistes reprochaient beaucoup à l'abbé Louis d'avoir été très imprévoyant en abandonnant complètement à Paris le trésor royal. Les personnages de la suite du Roi à Gand étaient eux-mêmes dans la gêne. C'est ainsi que l'abbé Louis et M. Beugnot faisaient ménage commun, par économie. Une tasse de lait constituait leur déjeuner, et un verre d'eau sucrée leur souper. Pour trois francs par tête, ils dinaient à une table d'hôte que fréquentaient aussi M. Guizot, le général Beurnonville, M. Capelle et autres hommes politiques dans la détresse. Seul, le duc de Feltré pouvait donner à dîner et avoir une voiture.

La direction du journal fut confiée à un homme de valeur, M. Bertin l'aîné, l'un des possesseurs du *Journal des Débats*, confisqué en 1811. Il avait quitté la France en même temps que Louis XVIII et s'était fixé à Bruxelles. Le Roi l'avait fait venir à Gand.

Les principaux rédacteurs furent MM. de Lally-Tollendal, de Pradels, de Chateaubriand, de Jeucourt, Beugnot, de Vaublanc, de Sèze. M^{me} de Damas fit également paraître un article. Mais Louis XVIII s'occupait personnellement et d'une façon active de son journal. Il exerçait réellement les fonctions de « directeur politique ». Une fois même, sacrifiant la littérature officielle, il fit paraître une pièce de vers, fort médiocre d'ailleurs.

Le *Journal universel* reflétait une haine farouche à l'égard de *Bonaparte* et l'accablait sous les épithètes les plus grossières : *Genseric*, *Attila*, *flibustier parjure et féroce*.

L'organe du Roi traitait de la politique étrangère, publiait des articles de polémique, les bulletins de la cour. Une place importante était réservée aux nouvelles de France, surtout à celles qui pouvaient être défavorables à Napoléon. Aucun article ne paraissait sans avoir été, au préalable, autorisé et approuvé par le Roi.

Le *Journal universel* était peu goûté à l'étranger, surtout à Vienne. Dès l'apparition des premiers numéros, Talleyrand signalait à M. de Jeucourt l'insuffisance de la rédaction. « Je « vous prie de faire observer aux personnes « qui le rédigent que tous les articles doivent « être écrits avec beaucoup plus d'art et de « réflexion, soit quant au fond des choses, soit « quant aux expressions. »

Revenant sur la question journal, Talleyrand écrivait encore : « Il déplait généralement. « Souvent il est injurieux, ce qui est au moins « inutile et ordinairement nuisible. Vous devriez « bien dire au rédacteur qu'il faut qu'il ait la « force de ne jamais se montrer réacteur, et « pour cela, il faut plus de force qu'on ne « pense. »

Ces conseils remplis de justesse et de bon sens ne furent que très faiblement suivis.

Louis XVIII avait deux grandes préoccupations : il voulait avoir auprès de lui deux personnages importants qui auraient donné un fort appui à sa cause : Talleyrand et le duc d'Orléans.

Malgré des appels réitérés, Talleyrand ne se pressait pas de revenir de Vienne où, disait-il, sa présence était indispensable.

Politique, retors, habitué aux trahisons, il désirait sans doute voir comment l'aventure de l'évadé allait tourner avant de prendre une décision. Il sentait qu'il ne lui serait pas difficile de rentrer en grâce auprès de Napoléon si la fortune venait à le favoriser. On prétend même que quelques tentatives furent faites pendant qu'il était à Vienne pour l'engager à revenir à Paris.

Quant au duc d'Orléans, il s'obstinait à rester à Londres malgré les plus vives instances de Louis XVIII. Celui-ci voulait sans doute réunir auprès de sa personne tous les membres de la maison de Bourbon et, comme l'écrivait M. de Lally-Tollendal, la présence de Louis-Philippe à Gand « apporterait une force incalculable » à la cause royaliste. Le Roi était peut-être inquiet des progrès que faisait dans certains milieux la candidature du duc d'Orléans au trône de France. Il était préférable d'avoir ce prétendant dangereux sous la main. Louis-Philippe refusa formellement de se rendre à Gand et il exprima toute sa pensée. Il entendait rester en dehors de toute combinaison — désormais inévitable — « qui ramènerait le Roi aux Tuileries avec le concours des troupes étrangères ».

IV.

Les négociations diplomatiques avaient fait place au canon. Le congrès de Vienne avait rentré ses foudres inutiles contre l'Empereur. Les armées alliées s'approchaient des frontières de France. Une grande anxiété régnait à Gand, et aux inquiétudes politiques s'ajoutaient les embarras d'argent. Seul, le Roi conservait sa sérénité habituelle. Mais les angoisses de la cour devenaient, à tout instant, plus vives. Les événements se précipitaient, et les nouvelles alarmantes se succédaient sans interruption.

Le 15 juin on apprit que Napoléon avait franchi la frontière. Trois régiments anglais, casernés à Gand, furent en toute hâte envoyés vers Charleroi. Bientôt la nouvelle se répandit que l'Empereur avait remporté un avantage à Fleurus. De Gand on entendait le canon et l'on vit arriver une longue file de voitures transportant des blessés militaires. Ce fut alors un affolement général. Les préparatifs de départ se firent dans l'agitation et dans la fièvre. L'argenterie royale fut expédiée à Anvers.

Le succès remporté par Napoléon aux Quatre-Bras mit le comble à la panique. Les bruits les plus sinistres circulaient ; on affirmait que l'Empereur allait faire son entrée à Bruxelles. Il semblait que tout s'effondrait. « La légitimité » gisait en dépôt à l'hôtel d'Hane de Steenhuyse, « comme un vieux fourgon brisé », a dit Chateaubriand.

Le 18 juin se passa dans la consternation. Dans la société qui avait suivi la cour à Gand, ce fut une fuite éperdue. Des chevaux de poste restèrent attelés aux voitures du Roi.

Le 19, au matin, Louis XVIII reçut une lettre de Wellington annonçant la défaite de Napoléon à Waterloo. Dans l'après-midi, les cloches de la ville tintèrent à toute volée. Louis XVIII se

promena en ville aux cris de *Vive le Roi* et le soir on illumina.

Les jours suivants, à plusieurs reprises, des échos lointains apportèrent jusqu'aux oreilles du Roi le cri répété de vive l'empereur ! C'étaient des prisonniers français qui passaient, conduits en Angleterre. Ils imposaient le respect, ces soldats qui avaient lutté jusqu'au bout avec la plus sauvage énergie. La foule admirait ces cuirassiers de la Garde dont l'héroïsme était légendaire. Et parmi tous ces hommes, se trouvaient peut-être les grenadiers du dernier carré, les grenadiers de Cambronne !

Le 22 juin, à huit heures du matin, Louis XVIII quitta Gand se dirigeant sur Paris. Le prince de Talleyrand, arrivé enfin à Vienne, se mit à la suite du Roi. L'Empereur était vaincu, les événements se précisaient, le diplomate n'avait plus aucune raison pour rester en arrière. Il eut à Mons une entrevue avec Louis XVIII qui le reçut très froidement. L'accueil le surprit et le blessa. Il demanda au souverain la permission de se rendre aux eaux de Carlsbad qui étaient nécessaires à sa santé. « Volontiers, je vous l'accorde, » répondit le Roi. Ces eaux sont excellentes. « Au revoir, Monsieur de Talleyrand. »

Mais c'était une comédie. Après avoir boudé pendant vingt-quatre heures, Talleyrand rejoignit Louis XVIII à Cambrai, « pour me » mettre — dit-il dans ses mémoires — comme « lui, dans les bagages de l'armée anglaise ».

ANDRÉ LE GLAY.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE sur LICITATION après surenchère

Le mercredi onze août mil neuf cent vingt, à dix heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Première Instance de Monaco, par-devant M. Maurel, Vice-Président dudit Tribunal, à cet effet commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

QUALITÉ. — PROCÉDURE.

Cette licitation a lieu aux requête, poursuivies et diligence de M^{me} Amélie-Elisa-Anna-Maria ZURLA, sans profession, demeurant à Santo-Stefano-Roero, province de Cuneo (Italie), veuve en premières noces, non remariée, de M. Louis AMBROGGIO,

Assistée de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel elle fait élection de domicile.

Contre :

1^o M. le Marquis Umberto-Tito-Camillo-Maria ZURLA, industriel, demeurant à Créma, province de Crémone (Italie) ;

2^o M^{me} la Marquise Edwige-Orsine-Caroline-Albine-Honorine-Marie, dite Cécile ZURLA, célibataire majeure, rentière, demeurant à Diano-Marina, province de Port-Maurice (Italie) ;

3^o M^{me} Ernestine Cécile SARTI, épouse de M. Ugo AMBROGGIO, représentant de commerce, avec lequel elle demeure à Créma, province de Crémone, rue Carravaggio, n^o 2 ;

4^o M^{me} Bianca ZAFFERA, sans profession, demeurant à Como (Italie), via Dante, n^o 50, veuve en premières noces, non remariée, de M. le Colonel Marquis Ludovic-Alexandre ZURLA ;

5^o M^{me} la Marquise Ginevra ZURLA, épouse de M. Giulio TETTAMANTI, comptable, avec lequel elle demeure à Como, via Dante, n^o 50 ;

6^o M. le Marquis Gaddo ZURLA, capitaine d'artillerie

dans l'Armée Italienne, demeurant à Como, via Dante, n^o 50 ;

7^o M. Marius TESTA, clerc de notaire, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, n^o 3,

Pris en sa qualité de tuteur à la substitution établie au profit des enfants nés et à naître de M^{me} AMBROGGIO, née ZURLA, sus-nommée, par sa mère, M^{me} Anaïs-Phillipine-Joséphine DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de M. le Marquis Henri-Bunuzio-Joseph-Marie ZURLA, en son vivant rentière, demeurant à Monaco, aux termes de son testament authentique, reçu par M^e Valentin, notaire à Monaco, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, suivant délibération de conseil de famille tenue sous la présidence de M. le Juge de Paix de Monaco le dix-neuf mars mil neuf cent douze ;

Tous assistés de M^e Suffren REYMOND, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile.

Cette licitation avait été ordonnée par jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Première Instance de Monaco, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt, sur la mise à prix de cent quarante mille francs et sous les charges, clauses et conditions d'un cahier de charges préalable à la vente, dressé par M^e Eymin, notaire sus-nommé, le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt, déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté, le vingt-huit mai même mois, et l'immeuble en question, à l'audience des criées du Tribunal civil de Première Instance de Monaco, du trente juin mil neuf cent vingt, avait été adjugé à M. César SETTIMO et M^{me} Pauline SANGIORGIO, son épouse, négociants, demeurant à Monaco, pour le prix principal de cent cinquante-cinq mille deux cents francs, mais suivant déclaration faite au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, le huit juillet mil neuf cent vingt, M. Louis VÉRAN, commerçant, demeurant à Monaco, a déclaré surenchérir d'un sixième le dit prix et le porter, outre les charges, à la somme de cent quatre-vingt-un mille soixante-six francs soixante-dix centimes.

Cette surenchère, dûment signifiée, a été validée par jugement du Tribunal civil de Première Instance de Monaco, en date du vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt, et la nouvelle adjudication a été fixée au mercredi onze août mil neuf cent vingt, à dix heures et demie du matin, par-devant M. Maurel, Vice-Président du dit Tribunal, à cet effet commis.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, place d'Armes, n^o 9, élevée d'un rez-de-chaussée, deux étages et mansardes sur la place d'Armes ; et de deux étages en contre-bas formant rez-de-chaussée et premier étage sur la rue de Millo, arcades publiques, le tout occupant une superficie en sol de cent quarante et un mètres carrés, vingt-cinq décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous les nos 325 p., 326 p., 327 p. et 328 p. de la section B, confinant : au midi, la place d'Armes ; au nord, la rue de Millo ; au levant, M^{me} Collignon, et au couchant, M. Settimo.

MISE A PRIX.

Cette nouvelle adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix, fixée par la surenchère à la somme de cent quatre-vingt un mille soixante-six francs soixante-dix centimes, ci..... **181.066 fr. 70**

HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, poursuivant la licitation, à Monaco, le vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt.

Pour extrait :
Signé : ALEX. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le 29 juillet 1920, folio 26 v^o, case 2. Reçu un franc. Signé : P. MARQUET.

ADMINISTRATION DES DOMAINES
DE S. A. S. M^{te} LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de Monaco, le cinq juillet mil neuf cent vingt, Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M^{te} le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

M^{me} Louise Barral, veuve de M. Massimino Cuppellini, propriétaire, demeurant à Monaco.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une bande de terrain, sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue Caroline, sur laquelle sont édifiés deux pavillons surmontés de terrasses, de la surface approximative de quarante-deux mètres carrés soixante-quinze décimètres carrés, confrontant : du nord, le surplus de la propriété de M^{me} veuve Cuppellini ; de l'est, la rue Florestine ; du midi, la rue Caroline ; et de l'ouest, les époux Ramella.

Ledit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement de la rue Caroline, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des dix avril et dix juin mil neuf cent douze.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de trente mille francs, ci..... 30.000 fr.

Une expédition dudit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le trois août mil neuf cent vingt.

L'Administrateur des Domaines,
PALMARO.

AGENCE SOCCAL. — MONTE-CARLO

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date du 25 juillet 1920, M^{me} et M. Léandre SPINEL, commerçants, ont vendu à MM. Justo DESTEFANIS et Barthélemy PARA, commerçants, le fonds de commerce de Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, qu'ils exploitaient à Monte Carlo, rue des Roses, villa Le Palis.

Les créanciers de M^{me} et M. Spinel, s'il en existe, sont invités à faire opposition, dans les délais légaux, entre les mains de M. A. Soccal, Agence Soccal, avenue de la Madone, Monte-Carlo, sous peine de forclusion.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du vingt juin 1920, enregistré, M. MACCAGNO Jean, hôtelier, demeurant à Monaco, rue Florestine, Hôtel de Marseille, a vendu à une personne désignée dans l'acte, le fonds de commerce d'Hôtel et Restaurant dénommé « Hôtel de Marseille », situé à Monaco, rue Florestine.

Les créanciers de M. Maccagno Jean, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession entre les mains de l'Agence Civile et Commerciale, à Monaco, 20, rue Caroline, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 28 juillet 1920.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Premier Avis)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 25 mai 1914, enregistré, et ratifié le 13 septembre 1918 ; M^{me} Madeleine LENZI, commerçante, a vendu à M. Gabriel LENZI, et aux demoiselles Victorine et Catherine LENZI, demeurant tous à Monte-Carlo, le fonds de commerce qu'elle faisait valoir villa Hélène, avenue Saint-Laurent, 8, Monte-Carlo, sous la dénomination de « Bazar de la Madeleine ».

Les créanciers de M^{me} Madeleine Lenzi, s'il en existe, sont invités de faire opposition sur le prix de vente, par lettre recommandée, entre les mains de M. Charles Passeron, 3, avenue de la Gare, Monaco, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 12 juin 1920, enregistré, M^{me} Veuve SCOFFONE Anna, née ROSSI, demeurant à Monaco, rue Terrazzani, n^o 4, a vendu à M. MORRA César, demeurant à Monaco, 15, rue de Millo, le fonds de commerce de Buvette et Vins, connu sous le nom de « Buffet du Marché », exploité à Monaco, aux Halles et Marchés de la Condamine

Les créanciers de M^{me} Scoffone, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession entre les mains de l'Agence Civile et Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 28 juillet 1920.

AGENCE SOCCAL, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 14 juillet 1920, enregistré, M^{me} veuve Joseph APERLO et sa fille mineure ont vendu à M. Barthélemy APERLO tous leurs droits, soit moitié, sur le fonds de commerce de Vins et Liqueurs avec Buvette, exploité à Monte Carlo, boulevard du Nord, n^o 3, villa du Pont.

Les créanciers de M^{me} veuve Aperlo, s'il en existe, sont invités à faire opposition, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

CESSION DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 21 juillet 1920, enregistré, M. Ernest MOLINARI, cocher de place à Monaco, a vendu à M. Dominique DALLOSSO, loueur de voitures, demeurant au quartier Saint-Roman, maison Ardoin, Roquebrune-Cap-Martin, un attelage composé d'une voiture dite « Victoria », portant le numéro 67, deux chevaux, deux paires de harnais et divers accessoires.

Les créanciers de M. Molinari, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de M. Soccal, huissier à Monaco, 3, avenue de la Gare, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient d'éditer un Dépliant illustré de la Route des Alpes et du Jura.

Cette magnifique publication en photogravure comporte sous une couverture très artistique :

Au recto : Une belle carte en couleurs des Alpes et du Jura avec le tracé des Grands Services Automobiles de Tourisme P. L. M.

Au verso : Un grand panorama de la Chaîne du

Mont-Blanc, vue prise du Sommet du Brévent, par P. Helbronner.

En vente dans les bibliothèques des gares, Bureaux de Renseignements, Bureaux de Ville, etc., au prix de 1 franc.

Envoi par poste recommandé sur demande accompagnée de 1 fr. 50 en mandat ou timbres-poste, adressée à M. l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation de la Cie P. L. M. (Service de la Publicité) 20, boulevard Diderot, à Paris (12^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

De Nice à Mulhouse

La plus merveilleuse excursion de montagne du monde entier.

Partir de Nice, sur la Côte d'Azur, pour aboutir à Mulhouse, en Alsace, en longeant les plus hauts sommets des Alpes, du Jura et des Hautes Vosges, voilà pour les touristes qui désirent se reposer tout en employant utilement leurs vacances, une attraction sans pareille et véritablement féérique.

Au cours de cette merveilleuse randonnée, qui peut être réalisée en 8 étapes au moyen des Services Automobiles P. L. M. de la Route des Alpes et du Jura, le voyageur parcourt une magnifique route de 1.200 kilomètres en passant par le Col de la Cayolle (2352 m.), Barcelonnette, le Col de Vars (2155 m.), le Col d'Izoard (2409 m.), Briançon, le Col du Lautaret (2075 m.), Grenoble, le Massif de la Grande Chartreuse, Chambéry, le Lac du Bourget, Aix-les-Bains, le Lac d'Annecy, le Col des Aravis (1.500 m.), St-Gervais, Chamonix, Evian, Genève, le Lac Léman, le Col de la Faucille (1323 m.), Champagnole, Besançon, Belfort, le Ballon d'Alsace (1245 m.) et Thann.

Circuit Automobile de l'Avallonnais.

Les touristes désireux d'excursionner dans l'Avallonnais apprendront avec plaisir que la Cie P. L. M. organise dans cette région, au départ d'Avallon, du 11 juillet au 26 septembre, un Circuit automobile permettant de visiter, dans la même journée, le Monastère de la Pierre-qui-Vire et son curieux calvaire, Quarré-les-Tombes, Chastellux et son château, Pierre-Perthuis avec son admirable panorama sur la Vallée de la Cure, Saint-Père, Vézelay et sa remarquable Eglise de la Madeleine de pur style roman, Pontaubert, etc...

Pour plus amples renseignements, demander le prospectus-spécial à l'Agence P. L. M. de renseignements, 88, rue Saint-Lazare à Paris, aux Bureaux de Renseignements, Bureaux de Ville, Agences de voyages, etc.

L'Étude de M^e SOCCAL, huissier, 3, avenue de la Gare, demande un clerc de 14 à 16 ans.

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.